



## DES ŒUVRES SOCIALES JUSTES

L'argent du CSE n'est ni l'argent de la CGT, ni l'argent de la CFDT, ni celui de la CFTC, mais l'argent des salarié.e.s de l'entreprise que nous devons gérer de manière juste et responsable. Nous savons que certains choix ne feront pas que des heureuses et des heureux, mais une fois validés par la majorité ils s'appliquent et s'appliqueront démocratiquement. Il est donc regrettable que certaines organisations syndicales (OS) qui ont décidé de ne pas participer à la gestion des œuvres sociales, critiquent en sous-marin les choix effectués et colportent de fausses idées.



**Idée reçue n°1 : les voyages ne profitent qu'à une poignée de salariés**

Concrètement, sur les voyages 2023 cela représente 29000 euros répartis sur 2 ans pour 30 agents (89 personnes au total) **soit 8.29 % du budget total et non pas 40% comme on a pu l'entendre**. Si le CSE arrêtaient les voyages et si on divisait cette somme par le nombre d'agents (217), cela représenterait 66 euros par personne.

**Les voyages sont ouverts à tous.** Chaque salarié, a la possibilité de s'inscrire et de profiter des offres proposées par le CSE pour lui, son conjoint, ses enfants. Il n'y a aucune limite de nombre. La participation est calculée en fonction du coefficient familiale car **à la CGT nous sommes attachés à ce précepte de solidarité (chère également à la CPAM) « on cotise en fonction de ses moyens et on reçoit en fonction de ses besoins. »**. Cette méthode favorise les familles les plus modestes et leur donne la possibilité de partir en vacances, voyager, se cultiver... Sans le CSE et sa participation, elles ne pourraient pas partir.



**Idée reçue n°2 : tout le monde cotise donc tout le monde devrait pouvoir avoir la même participation**

Certaines OS souhaiteraient prendre le budget du CSE et le diviser par le nombre d'agents.

Cela induit :

- Plus de participation pour les enfants *afin de ne pas discriminer les célibataire ou couple sans enfants*
- Plus de coefficient de ressources : *un membre de la direction aurait le même montant de chèque vacances que le technicien niveau 3 dont l'épouse est au chômage par exemple.*
- Plus de budget pour les sorties, cinéma, voyages, arbre de Noël, bal, cabaret vert...
- Plus de Cadhocs évènement pour le mariage, la retraite, la naissance...

**A la CGT, nous croyons à une gestion qui se conduit prioritairement à partir de critères sociaux et de solidarité.**

Avec les œuvres sociales, notre mission principale est d'apporter des avantages qui, certes valorisent le pouvoir d'achat des collaborateurs et impactent leur qualité de vie au travail mais surtout **permettent à chaque salarié de s'ouvrir à la culture et aux loisirs.**

**Son rôle n'est pas de se substituer à l'employeur.** Les chèques carburants, la cantine, la crèche, la prime à l'inflation, la prime pour se chauffer...ne doivent pas être versés par le CSE mais être intégrer dans votre valeur-travail. Là encore, **la CGT** se bat tous les jours à vos cotés pour réclamer une augmentation de la valeur du point !



**Idée reçue n°3 : le CSE a un bas de laine**

C'est vrai.

**Le problème est qu'ils confondent tout** : réserves, exercices, dotations, recettes, argent non dépensé et stocks. Partant de là, on peut écrire n'importe quoi et faire douter le personnel. La réalité est bien différente.

Le budget du CSE est calculé en fonction de la masse salariale. Conséquence de politiques salariales régressives et diminution du personnel, le budget diminue chaque année. Et chaque année, le CSE doit puiser dans ses réserves pour maintenir les prestations actuelles, honorer les demandes de prêt, donner des acomptes aux prestataires, apporter des secours aux salariés en difficultés.

Cela explique la prudence de vos élus CGT. N'ayez donc aucune inquiétude sur la gestion du budget CSE, elle est faite dans une vraie transparence.

**La CGT entend mener le débat avec les salarié.e.s à partir de ses valeurs et de ses objectifs revendicatifs et est disponible pour tout débat contradictoire.**

